



Nombre de conseillers	56
En exercice	56
Présents	45
Votants par procuration	12
Absents	24
Total des votes	51

8.8

L'an deux mille vingt cinq, le vingt neuf septembre à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 23 septembre 2025 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de M. Francis COUREL

ÉLUS PRÉSENTS :

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme ROULAND, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. TIHY, M. HANGARD, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, M. DUTILLOY, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, M. BURET, Mme MONLON, Mme CABOT, M. DUCLOS, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. CHEVREAU, M. MAUVIEUX, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. VETEL, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme GLEMOT, Mme DUHAMEL, Mme MONTIER, M. LEBOUCHER, M. FOUCOURT, M. AUBER

ÉLUS REPRÉSENTÉS PAR UN POUVOIR :

MME GILBERT A M. FOUCOURT, M. DUMESNIL A M. LEBOUCHER, M. BONVOISIN A M. DOUYERE, MME DUONG A M. LAMY, MME ROSA A M. CANTELOUP, MME DUVAL A M. DARMOIS, M. LEFRANCOIS A MME DUTILLOY, MME QUESNEY A MME MONLON, M. CHEVREAU A MME MOUCHEL, M. VALLEE A M. TIHY, M. SENINCK A MME GLEMOT, MME BOURNISSEN A M. BLAS

ÉLUS ABSENTS ET EXCUSES :

M. GIRARD, MME GILBERT, M. LEROY, M. DUMESNIL, M. BONVOISIN, MME DUONG, M. BARRE, MME ROSA, MME DUVAL, M. LEFRANCOIS, MME QUESNEY, M. CHEVREAU, M. VALLEE, MME BINET, M. SENINCK, MME BOURNISSEN, M. BAPTIST, M. RABEL, M. FRESSARD, M. DELONGUEMARE, M. BESSART, MME VANBESSEN, M. GRARD, M. TRAVERSE, M. POULAIN, M. MEAUDE, M. TOUSSAINT, M. DUCLOS, MME QUEVAL, MME CACAUX, M. LEBEE, M. DROUET, M. QUATREHOMME, M. CHARPENTIER, M. SIMON, MME POTTIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. BEAUDOUIN

N°DEL_0119_2025 Convention cadre 2025-2030 – Mise en œuvre du plan nature et du schéma départemental des ENS (Espaces Naturels sensibles)

La présente convention a pour objet de formaliser la coopération entre les deux parties sur la base des compétences et de la connaissance du territoire répondant aux attentes du Plan Eure Grandeur Nature du Département de l'Eure, en particulier en lien avec les enjeux de préservation des Espaces Naturels Sensibles eurois.

Les deux parties uniront leurs efforts pour développer les objectifs opérationnels issus du plan de gestion.

Dans la mesure de leurs moyens humains et financiers respectifs, les parties définiront annuellement au cours d'une réunion « bilan/perspective », le contenu de la convention d'application.

La présente convention est conclue pour une durée de 5 ans du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030.

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'urbanisme: Chapitre II : Espaces naturels sensibles des départements. (Articles L142-1 à L142-13)

CONSIDÉRANT que le département de l'Eure met en œuvre la politique des Espaces Naturels Sensibles qui vise à préserver la qualité de sites, de paysages, de milieux naturels et assurer la sauvegarde des habitats naturels du département de l'Eure,

CONSIDÉRANT que sur la base d'un état des lieux des richesses naturelles et paysagères de son territoire, le département de l'Eure peut déterminer les critères à sa politique et proposer d'inscrire des sites ENS à préserver, gérer et valoriser,

*Le Conseil Communautaire décide,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,*

- **D'AUTORISER** le Président de la CCPAVR ou son représentant à signer la convention cadre de la mise en œuvre du plan nature et du schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles

Pont-Audemer, le 29 septembre 2025
le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Francis COUREL